



**Somme des dix plus hautes rémunérations
directement versées par le ministère de la Culture**

Pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, la somme des dix plus hautes rémunérations directement versées par le ministère de la Culture se résume comme suit :

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des dix plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
110 046 018	Ministère de la Culture	2018	1 602 170 €	3	7	120	
110 046 018	Ministère de la Culture	2019	1 609 769 €	5	5	120	
110 046 018	Ministère de la Culture	2020	1 525 763 €	5	5	120	A compter du 01/01/2020, transfert des emplois sur le budget du Musée et Domaine de Versailles et du musée d'Orsay, ce qui explique la diminution de la somme des dix plus hautes rémunérations
110 046 018	Ministère de la Culture	2021	1 539 919 €	4	6	120	
110 046 018	Ministère de la Culture	2022	1 774 896 €	4	6	120	Par rapport à 2021, sont désormais inclus dans le périmètre les opérateurs sur budget de fonctionnement (Hors EPIC)

Parmi ces dix rémunérations les plus élevées au ministère de la Culture, 3 sont des femmes en 2018, 5 en 2019 et 2020, 4 en 2021 et 2022.

Article L 715-1 du code général de la fonction publique : Les départements ministériels, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants et les établissements publics hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.